



CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 7 DÉCEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 7 Décembre à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Écouves se sont rassemblés en réunion ordinaire à la salle du conseil de Radon après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain MEYER, Maire.

Étaient présents : Philippe ACCIARI, Nadine BAUCHERON, Fabienne BLEICHER, Patrice BRESTEAUX, Claude BROULT, Didier CHEVALIER, Danielle ERNOU, Alain GAUDRÉ, Philippe GÈZE, Céline LE LIEVRE, Maryse LEGUAY, Alain MEYER, Elisabeth MOTAS, Jean-Marie PETIT, Marie-Odile RIOU, Catherine TERHEC, Régis VÉCRIN.

Absents excusés : Arnaud GAUDRÉ
Pierre GUÉRIN
Isabelle POTTIER, pouvoir à Didier CHEVALIER
Michel SENAULT, pouvoir à Alain MEYER
Liliane SONNET, pouvoir à Marie-Odile RIOU

Secrétaire de séance : Régis VÉCRIN

Conseillers en exercice : 22

Conseillers présents : 17

Votants : 20

Date de la convocation : 29 Novembre 2021

1) Adoption du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 21 Octobre 2021

Compte rendu adopté à l'unanimité

2) Travaux d'aménagement du bourg de Radon

- **Déplacement d'un coffret réseau, Route de la chapelle (Radon) – Autorisation de signature d'une convention de servitude avec Enedis**

Monsieur le Maire a informé qu'un coffret électrique était actuellement situé au niveau du logement de l'école.

Après les travaux d'aménagement du bourg de Radon, il sera positionné au milieu d'un trottoir, il doit donc être déplacé le long du bâtiment.

Le coût du déplacement est de 7 109.86 €

Afin de réaliser les travaux, une convention de servitude du coffret réseau (n°A) ainsi que de trois câbles Basse Tension souterrains sur 3 mètres doit être signée avec Enedis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a accepté le projet de convention et a autorisé Monsieur le Maire à la signer.

- **Conventions portant sur la réfection de trottoirs en domaine privé**

Monsieur le Maire a rappelé que les travaux d'aménagements sécuritaires du bourg de Radon incluent également la réfection de trottoirs présents en domaine privé, il est donc nécessaire d'obtenir l'autorisation des propriétaires.

Deux propriétaires différents sont concernés et il leur sera proposé l'établissement d'une convention autorisant Écouves à réaliser ces travaux.

Celle-ci prévoit notamment que la réfection des enrobés est à la charge complète de la Commune d'Écouves.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a donné son accord et a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention avec Madame BRETON et Monsieur et Madame FICAMOS.

3) Vitesse au lieu-dit « La Massinière » à Radon

Monsieur le Maire a expliqué que la vitesse de certains automobilistes était trop excessive lorsqu'ils circulaient entre le Marais et la Massinière à Radon, cette route communale d'environ 1 km est limitée à 80 km/h puisqu'elle est située hors agglomération.

Il a proposé de limiter le hameau du Marais à 30 km/h (contre 50 km/h aujourd'hui) et de fixer à 50 km/h la route de la Massinière mais uniquement au niveau des habitations. Entre ces 2 points, la route resterait à 80km/h.

Monsieur Alain GAUDRÉ a fait remarquer que 3 limitations de vitesse se succéderaient sur une même route.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- de tester ces différentes limitations de vitesse après avoir demandé l'avis préalable du Département de l'Orne

4) Création de 2 postes d'adjoint d'animation

Le Maire, a rappelé à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire a proposé à l'assemblée de créer 2 emplois d'adjoint d'animation territorial, à raison de 35 heures par semaine à compter du 1er Mai 2021.

Ces postes seront attribués à 2 agents contractuels présents dans la collectivité respectivement depuis Avril 2018 et Avril 2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé d'adopter la proposition du Maire.

5) Versement d'une gratification exceptionnelle

Monsieur MEYER a informé le conseil municipal que certains agents ne sont pas éligibles au RIFSEEP (régime indemnitaire) pour plusieurs raisons (durée du contrat inférieure à 6 mois, temps de travail hebdomadaire inférieur à 20 heures ou contrat aidé).

En 2021, seule Mme Audrey CHABOCHE, agent d'animation, n'était pas éligible (en contrat aidé), il a donc proposé de verser à cet agent une gratification exceptionnelle pour la récompenser de son investissement au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir la proposition de Monsieur le Maire et de verser la somme de 275 € à Mme Chaboche au titre de l'année 2021.

Questions diverses

- Recensement de la population 2022

Le recensement de la population d'Écouves se déroulera du 20 Janvier au 19 Février 2022. Valérie SEVAUX, adjoint administratif, a été nommée en tant que coordonnateur communal d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

4 agents recenseurs ont été recrutés :

- Julie BISSON pour Forges
- Marie-Danièle GASQUE et Pascal DAUVERGNE pour Radon
- Noémie CHEVALLIER pour Vingt Hanaps

- Cantine scolaire de Radon

Monsieur Meyer a informé que lors de la commission générale de la CUA du 18 novembre dernier, les élus présents ont été invités à se prononcer au sujet du fonctionnement du restaurant scolaire de Radon.

16 élus ont voté pour le maintien, 23 contre et 3 se sont abstenus.

La cantine scolaire devrait donc entrer dans la délégation de service public de la CUA en Septembre 2022, les repas seront désormais préparés par la société Sodexo.

Les parents d'élèves restent tout de même mobilisés et rencontreront prochainement M.Pueyo, président de la Communauté Urbaine d'Alençon.

- Installation de 2 écrans dans la salle du conseil municipal

Devis de la société Wiconnect retenu pour un montant de 3 248 € ttc.

- Proposition d'AXA pour la mise en place d'une mutuelle communale

Monsieur Meyer a informé avoir rencontré des représentants de la société Axa.

Ils présentent une mutuelle à tarifs préférentiels pouvant être proposée aux habitants de la commune et aux agents communaux.

La commune ne serait que l'intermédiaire entre la mutuelle et les adhérents communaux.

Après en avoir discuté, le conseil municipal a donné un avis négatif car ce n'est pas le rôle d'une commune d'intervenir dans le domaine de la mutuelle.

- Numérotation des rues

Un travail a été réalisé, via un logiciel fourni par le Département de l'Orne, par Mmes Ernou et Terhec et M. Chevalier. Il devrait être finalisé courant 2022.

Les habitants seront informés de leur nouvelle adresse par courrier.

- Cimetières

La mise à jour des plans et registres est terminée pour les cimetières de Radon et Vingt Hanaps. Le travail est en cours à Forges.

Une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon sera prochainement lancée.

- Repas des aînés 2021

Le repas, initialement prévu le 23 Janvier 2022, est annulé compte tenu des conditions sanitaires. Il est reporté au 3 Avril 2022.

Fin de séance : 22h00